

Commission baleinière internationale – de proposition de budget équilibré pour 2023/24

Préparé par le Sous-comité budgétaire (SCB)

La Commission est invitée à :

- **Prendre note** de la recommandation du Bureau, faisant suite à la 67^{ème} réunion de la CBI, selon laquelle seuls des budgets équilibrés doivent être présentés à la Commission.
- **Accepter/adopter l'option 1 OU 2 OU 3** de budget équilibré pour 2023/24
- **Accepter** de modifier le texte de la Règle de procédure B.3 comme suit : « Le Comité scientifique se réunit tous les ans » en « Le Comité scientifique se réunit **au moins tous les deux ans** ».

Situation budgétaire

- Dans l'hypothèse d'un statu quo budgétaire, les dépenses de la Commission pour l'exercice 2023-24 dépasseront ses revenus d'environ 622 000 £. Les économies réalisées grâce au report des réunions en présentiel pendant la pandémie (environ 258 000 £) serviront à couvrir une partie de ces coûts, ce qui signifie que la Commission devra faire face à un déficit financier total de 364 000 £ au cours de l'exercice biennal.
- La Commission est confrontée à cette situation en raison de l'adoption constante de budgets déficitaires, d'un taux de contributions gelé (c'est-à-dire un taux qui n'a pas été ajusté en fonction de l'inflation depuis près de dix ans) et de l'augmentation des coûts due à l'inflation. Le fonds général de la Commission a été épuisé au cours de la dernière décennie et la situation de la trésorerie est désormais critique.
 - La Commission était dans cette situation avant même la pandémie. Si les réunions de la Commission n'avaient pas été reportées, des décisions budgétaires difficiles auraient été à l'ordre du jour en 2020.

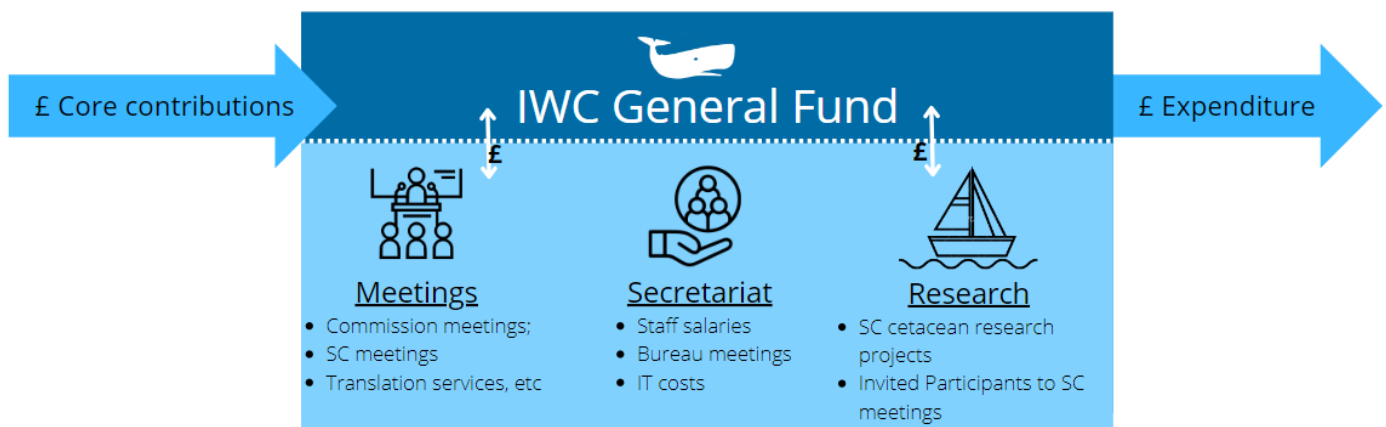
Gestion des économies réalisées lors de la pandémie

- En 2020 et 2021, les dépenses liées aux réunions ont été moindres en raison de la pandémie de COVID-19. La Commission a utilisé ces économies pour créer une Réserve de fonds pour les réunions qui comprend les économies réalisées en organisant des réunions virtuelles plutôt que des réunions en présentiel du Comité scientifique, de la Commission et de ses organes subsidiaires.
 - Cette réserve a été utilisée par la Commission pour équilibrer ses budgets 2021 et 2022 et sera également utilisée pour réduire le déficit de départ des deux prochains exercices biennaux (2023-24 et 2025-26). Cela signifie que des économies et/ou augmentations de contributions peuvent être introduites progressivement pour réduire l'impact sur les activités de la Commission et les gouvernements contractants.

- Le Fonds de recherche scientifique a enregistré une sous-utilisation de 134 000 £ en 2021. Ces fonds non utilisés ont été restitués à la Commission et sont pris en compte dans la position de départ de 2023. Le Sous-comité budgétaire recommande que ces fonds soient alloués au Comité scientifique (fonds de recherche ou fonds de réunions) pour soutenir tout ajustement des opérations à la lumière des compressions budgétaires.

Gestion du budget général

- Les revenus de base de la Commission (c'est-à-dire les contributions des membres) sont versés au Fonds général. Lorsque la Commission adopte ses budgets biennaux, les fonds sont alloués du Fonds général au Fonds de réunion, au Fonds de recherche du Comité scientifique et au Fonds du Secrétariat (voir la figure ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de ce que couvre chaque fonds).
- À la fin de l'exercice financier, le Fonds général est alimenté par tout excédent ou réduit en cas de déficit.
- Le Fonds général devrait disposer de réserves d'un niveau suffisant pour couvrir au moins six mois de coûts de fonctionnement. Les réserves ont toutefois été réduites en raison de retards et de non-paiement des contributions et de l'adoption par la Commission de budgets déficitaires au cours des années écoulées.



Équilibrer le budget

- En 2019, le Bureau a encouragé le Sous-comité budgétaire à ne présenter à la Commission que des propositions de budgets équilibrés (où les dépenses **ne** dépassent **pas** les recettes).
- Dans cette proposition de budget 2023/24, le Sous-comité budgétaire présente toutes les approches possibles pour équilibrer le budget de la Commission : réduction des dépenses (coupes budgétaires), augmentation des contributions, ou une combinaison des deux. Toutes les options permettent d'établir un nouveau budget de base, avec des ajustements supplémentaires nécessaires en 2025/26 pour tenir compte de l'épuisement des économies réalisées lors de la pandémie (en d'autres termes, la Commission ne reviendra pas en 2025 aux configurations budgétaires antérieures à 2023).
- Le Sous-comité budgétaire prend acte de la situation financière difficile de certains membres. Cela étant, le Sous-comité budgétaire a également pris note de l'avis des

membres qui préféreraient augmenter leurs contributions plutôt que de soutenir une réduction importante des dépenses. Le Sous-comité budgétaire demande à la Commission d'examiner les trois options et de se mettre d'accord sur celle à adopter.

- Les membres de la Commission, le Comité scientifique et le Secrétariat ont été consultés sur les problèmes budgétaires et les solutions possibles pendant plusieurs années. Le Secrétariat et le Comité scientifique ont formulé des conseils sur les risques inhérents à la réduction de leurs budgets et sur la manière dont la Commission pourrait soutenir les ajustements. Un résumé sommaire des impacts figure à l'**Annexe A**, et fait partie du rapport du SC68d.
 - Si une réduction des dépenses est décidée, la Commission devra adapter ses attentes vis-à-vis du Secrétariat et du Comité scientifique.
 - Si la Commission accepte que le Comité scientifique se réunisse tous les deux ans, ce dernier ne sera pas en mesure de fournir à la Commission le même nombre de conseils. Il sera nécessaire que la Commission informe clairement le Comité scientifique de ses priorités absolues.
 - Si la Commission décide de réduire les prestations au personnel du Secrétariat, sa capacité à attirer et à conserver un personnel de qualité s'en trouvera limitée. Le niveau de service offert à la Commission s'en trouvera affecté, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'organisation des réunions et des ateliers, le suivi des activités des différents comités et organes subsidiaires, la gestion des archives et la mise à jour des bases de données, la rédaction de documents destinés à soutenir les présidents, les coordonnateurs et autres responsables, la représentation de la CBI dans d'autres forums mondiaux et régionaux.
- Aucune des options ne prévoit de nouveaux investissements dans des services, des infrastructures ou des extensions du programme de travail. Le Secrétariat travaille à pleine capacité et, par conséquent, toute activité nouvelle à l'avenir nécessiterait des ressources supplémentaires ou de nouvelles réductions des activités existantes.
 - Au cours des dernières années, le Secrétariat a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'économie et rationalisé sa structure organisationnelle pour que les postes soient en corrélation directe avec les mandats de la Commission. Parmi les exemples, il convient de citer :
 - La réduction du nombre de membres du personnel participant aux réunions en personne de la Commission, avec un soutien renforcé à partir de la Red House.
 - Le remplacement des heures supplémentaires « automatiques » par un système de suivi des heures, et ne payer que les heures pleines et non plus à hauteur d'une fois et demi le taux normal.
 - Transition de tous les postes vers les salaires de Cambridge UK, en remplacement des salaires de l'ONU que perçoit le personnel de la plupart des organisations intergouvernementales.
 - Réduction des frais de bureau par l'élimination de tous les systèmes de téléphonie fixe, la réduction de l'utilisation du papier grâce à SharePoint et la suppression des imprimantes.
- Le Sous-comité budgétaire soutiendra la mise en œuvre du budget convenu et peut apporter son soutien à l'élaboration de stratégies ou de plans pour gérer les impacts. Le Comité

scientifique a mis en place un groupe de travail pour examiner la mise en œuvre de tout changement à son budget et à ses opérations.

- Conscient qu'il n'y a pas de solution facile pour équilibrer le budget, le Sous-comité budgétaire rappelle à la Commission que les difficultés liées à cette décision ne justifient pas un report. Attendre plus longtemps nécessitera des solutions plus extrêmes.

Stratégie de réforme budgétaire et propositions du GT-EO

- Le sous-comité budgétaire a élaboré une stratégie de réforme budgétaire distincte, dans le cadre du paquet de propositions de réforme du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO). Cette stratégie de réforme budgétaire établira des principes financiers fondés sur les meilleures pratiques pour garantir que les finances de la Commission restent viables à long terme. Les deux principes de la stratégie les plus pertinents pour cette proposition sont les suivants :
 - **Des budgets équilibrés** : La Commission ne prendra en considération que les budgets équilibrés à l'avenir (alignement des revenus sur les dépenses), afin de ne plus être tributaire de budgets déficitaires.
 - **Une budgétisation à base zéro**: La Commission adoptera une approche de budgétisation à base zéro, ce qui signifie que les budgets seront établis à partir de zéro pour chaque exercice biennal, sur la base des besoins réels, plutôt que d'être reportés par défaut. Cette méthode présente l'avantage de garantir que les dépenses sont affectées à des priorités permanentes ou actualisées, plutôt que de simplement suivre les tendances antérieures, et d'offrir une certaine souplesse budgétaire. Elle permet également de refléter dans les revenus de la Commission le coût réel des activités, c'est-à-dire que la formule des contributions est appliquée au total du budget de dépenses convenu, de sorte que les déficits sont exclus par définition.
- Dans le cadre de la proposition 1 du GT-EO « *Réformes potentielles de la structure et du fonctionnement des réunions de la Commission* », la Commission examinera s'il est opportun d'établir un Comité de gestion. Comme le Comité de gestion sera composé de fonctions existantes, il n'entraînera pas de coûts supplémentaires et sera soutenu par le Fonds de recherche et le budget des réunions. En fonction de la décision qui sera prise par la Commission lors de la 68^{ème} réunion, le Sous-comité budgétaire pourra examiner si un nouveau fonds ou des ajustements aux allocations budgétaires seront nécessaires pour 2025/26.
- La proposition n°1 du GT-EO suggère également des changements dans la structure des réunions de la Commission. Le budget approuvé par la Commission peut avoir des implications sur la manière et la date de mise en œuvre de la nouvelle structure (si elle est approuvée), dans la mesure où des réunions virtuelles préalables du Comité de conservation, de l'éventuel Comité de gestion et du Comité Finances et Administration peuvent s'avérer nécessaires pour parvenir au niveau d'économies requis.

Note sur les autres sources de revenus




- Le siège du Secrétariat, la Red House, est sur le marché. Le principal avantage de cette vente est la suppression des coûts d'entretien annuels et du temps du personnel, associés à un

bâtiment vieillissant qui est maintenant trop grand pour les besoins du Secrétariat, ainsi que la réduction des coûts des services publics.

- Si la Red House est vendue, une partie des revenus de la vente sera absorbée par les frais de déménagement et d'entreposage. Les coûts de location de locaux plus petits et plus appropriés sont à peu près équivalents à ceux de la Red House, les coûts variables restent donc les mêmes. Le reste des revenus sera utilisé pour réapprovisionner partiellement le Fonds général, ce qui permettra d'améliorer la trésorerie. Les revenus de la vente ne seront pas utilisés pour combler le déficit, car il s'agirait d'une solution temporaire au problème budgétaire qui nécessite des changements systémiques pour être résolu.
- Le prix de vente demandé est de 1,5 million de livres sterling. Il est affiché depuis le 21 avril 2021. La Commission devra peut-être envisager de réduire le prix demandé pour favoriser la vente.
- La proposition de budget ne comprend pas les contributions volontaires pour les fonds ou les projets des organes subsidiaires (c'est-à-dire, le Comité de conservation et le Comité scientifique) qui sont comptabilisés séparément. Les gouvernements contractants sont invités à envisager de faire des contributions volontaires qui pourraient aider à maintenir certains programmes de travail de la Commission si des réductions de dépenses sont convenues.
- Si la collecte de fonds externes sera une considération non négligeable pour le budget de la Commission à long terme, il est essentiel que les coûts des opérations et des activités principales de la Commission puissent être couverts par les contributions régulières des gouvernements contractants.
 - *La Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine* qui établit la Commission est un accord entre des gouvernements. Il serait inapproprié pour les gouvernements membres de compter sur des dons privés pour financer les opérations de base.
 - Les dons privés/philanthropiques constituent une source de revenus incertaine, car ils sont par nature imprévisibles. Ils sont également souvent assortis de conditions qui peuvent entrer en contradiction avec l'indépendance de la Commission et les priorités convenues.
- La collecte de fonds a certainement sa place, en particulier pour le Comité de conservation et certains programmes de travail du Comité scientifique. Au-delà de l'établissement d'un budget équilibré, le développement d'un plan de travail pour la collecte de fonds sur la base des travaux du Groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances de la CBI (ICG-SF) est en cours.

Présentation des options

Le sous-comité budgétaire demande à la Commission d'examiner et d'approuver l'une des trois options possibles pour équilibrer le budget 2023/24, certains ajustements supplémentaires étant nécessaires en 2025/26. Toutes les options établiraient un nouveau budget de base.

<p style="text-align: center;"> OPTION 1 : Réduire les dépenses</p> <p>Cette option prévoit une réduction permanente des dépenses de 8 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024. Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification importante des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire les prestations au personnel. Cela réduira l'attrait du Secrétariat en tant qu'employeur et pourrait avoir un impact sur sa capacité à retenir son personnel. <ul style="list-style-type: none"> ○ Et/ou 2 ou 3 licenciements sans remplacement de personnel pour réduire les dépenses globales en salaires. Cela signifierait une réduction du niveau de soutien disponible pour la Commission (ce qui pourrait avoir un impact sur l'organisation des réunions, le soutien et les systèmes informatiques, l'administration des programmes de travail de la CS et du CC). • Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025* • Pas d'ateliers du CS pendant l'intersession** • Pas de budget pour les participants invités (PI) les années où il n'y a pas de réunion (ou 40 % du budget de la recherche) • Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission. • Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission • Une journée de moins pour les réunions de la Commission. • Une réduction de la provision pour créances douteuses 	<p style="text-align: center;"> OPTION 2 : Réduire les dépenses et augmenter les revenus</p> <p>Augmentation des contributions annuelles de 5 % en 2023, et de 1 % supplémentaire en 2024, ET Réduction permanente des dépenses de 4 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024. Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une modification modérée des conditions des prestations au personnel du Secrétariat pour réduire leur rémunération. • Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025, après des réunions en présentiel à partir de 2025, avec quelques ateliers en présentiel pendant l'intersession pour progresser sur les points prioritaires de l'ordre du jour.* • Une réduction du budget consacré aux PI. • Des réunions virtuelles du Bureau, sauf lors des réunions de la Commission. • Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission • Une journée de moins pour les réunions de la Commission. • Une réduction de la provision pour créances douteuses. 	<p style="text-align: center;"> OPTION 3 : Accroître les revenus</p> <p>Augmenter les contributions annuelles de 10% en 2023 et de 2% supplémentaires en 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses resteront aux niveaux actuels. • La Commission évitera à l'avenir les déficits en recourant à la méthode du budget base zéro (c'est-à-dire que la Commission adoptera des budgets qui refléteront le coût réel des activités et que la formule des contributions sera appliquée au total du budget des dépenses convenu, de sorte que les déficits seront exclus par définition). <p>NOTE : Les contributions devront probablement être augmentées de 10 % supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues¹</p>
---	--	---

	NOTE : Les contributions devront probablement être augmentées de 7 % supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être convenues. ¹	
--	--	--

¹ Lors de l'élaboration des options visant à équilibrer le budget 2023/24, les 137 000 £ d'économies restantes liées à la pandémie ont été provisoirement affectées à l'exercice 2025/26. Le montant des économies et/ou des augmentations de frais requis en 2023/24 est ainsi réduit, mais les revenus et/ou les dépenses de la Commission devront encore être ajustés en 2025/26 pour garantir que ses budgets seront équilibrés lorsque toutes les économies liées à la pandémie auront été épuisées.

OPTION UN : RÉDUIRE LES DÉPENSES

NOTE : Des économies supplémentaires s'élevant à 137 000 £ seront nécessaires en 2025.

Cette option prévoit une réduction permanente des dépenses de 8 % en 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.

- **Les économies de coûts comprennent :** Une modification importante des conditions des contrats du personnel du Secrétariat pour réduire les prestations au personnel. Cela réduira l'attrait du Secrétariat en tant qu'employeur et pourrait avoir un impact sur sa capacité à retenir son personnel.
 - Et/ou 2 ou 3 licenciements sans remplacement de personnel pour réduire les dépenses globales en salaires. Cela signifierait une réduction du niveau de soutien disponible pour la Commission (ce qui pourrait avoir un impact sur l'organisation des réunions, le soutien et les systèmes informatiques, l'administration des programmes de travail de la CS et du CC).
- Le passage à des réunions biennales du CS à partir de 2025.*
- Pas d'ateliers du CS pendant l'intersession.**
- Pas de budget pour les participants invités (PI) les années où il n'y a pas de réunion (ou 40 % du budget de la recherche).
- Des réunions du Bureau virtuelles, sauf lors des réunions de la Commission.
- Des réunions virtuelles préalables aux réunions de la Commission (SCB, CC, WKM&WI, ASW, F&A).
- Une journée de moins pour les réunions de la Commission.
- Une réduction de la provision pour créances douteuses.

*En fonction des préférences du CS, les réunions biennales en présentiel du CS pourraient être alignées sur les années de la Commission, ou sur les années « creuses ». Cette option n'inclut pas de budget pour des réunions virtuelles complètes lors des années « creuses ».

** À l'exception des années de renouvellement des quotas ASW.

Voir l'analyse des risques figurant à l'**annexe A**.

	Budget Statu Quo 2023/24 (£)	2023/24 Économies proposées (£)	2023/24 Budget proposé (£)
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3 313 200)	0	(3 313 200)
Intérêts sur les contributions financières	(12 300)	0	(12 300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258 532)	0	(258 532)
TOTAL DES REVENUS	(3 584 832)	0	(3 584 832)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2 065 903	(78 728)	1 987 175
Prestations au personnel	206 182	(81 198)	124 984
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74 174	(24 000)	50 174
Honoraires professionnels/de conseil	35 645	0	35 645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127 733	0	127 733
Coûts liés aux technologies de l'information	137 269	0	137 269
Coûts des réunions	568 141	(75 409)	492 732
Frais bancaires. amortissements et provisions	257 792	0	257 792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475 746	(104 418)	371 328
TOTAL DES DÉPENSES	3 948 586	(363 753)	3 584 833
TOTAL (EXCÉDENT) / DÉFICIT	363 754	(363 753)	0

OPTION DEUX : RÉDUIRE LES DEPENSES ET AUGMENTER LES REVENUS

Augmentation des contributions financières de :

2023 - 80 000 £ (5%)

2024 - 21 000 £ supplémentaires (1 %), total de 101 000 £.

ET

	Budget Statu Quo 2023/24 (£)	Changements proposés 2023/24 (£)	Budget proposé 2023/24 (£)
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3 313 200)	(180 733)	(3 493 933)
Intérêts sur les contributions financières	(12 300)	0	(12 300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258 532)	0	(258 532)
TOTAL DES REVENUS	(3 584 832)	(180 733)	(3 765 565)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2 065 903	(22 004)	2 043 899
Prestations au personnel	206 182	(7 797)	198 385
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74 174	(24 000)	50 174
Honoraires professionnels/de conseil	35 645	0	35 645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127 733	0	127 733
Coûts liés aux technologies de l'information	137 269	0	137 269
Coûts des réunions	568 141	(78 000)	490 141
Frais bancaires. amortissements et provisions	257 792	0	257 792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475 746	(51 220)	424 526
TOTAL DES DÉPENSES	3 948 586	(183 021)	3 765 565
TOTAL (EXCÉDENT) / DÉFICIT	363 754	(363 754)	(0)

NOTE : Les contributions devront être augmentées de 7% supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être réalisées.

	Budget Statu Quo 2023/24 (£)	Changements proposés 2023/24 (£)	Budget proposé 2023/24 (£)
REVENUS			
Ensemble des revenus			
Contributions financières	(3 313 200)	(363 754)	(3 676 954)
Intérêts sur les contributions financières	(12,300)	0	(12 300)
Intérêts à percevoir sur les soldes de trésorerie	(800)	0	(800)
Autres revenus	0	0	0
Transferts des réserves du fonds de réunions	(258 532)	0	(258 532)
TOTAL INCOME	(3,584,832)	(363,754)	(3,948,586)
DÉPENSES			
Frais de personnel	2 065 903	0	2 065 903
Prestations au personnel	206 182	0	206 182
Frais de voyage et de réunion du Bureau	74 174	0	74 174
Honoraires professionnels/de conseil	35 645	0	35 645
Frais de fonctionnement du Secrétariat	127 733	0	127 733
Coûts liés aux technologies de l'information	137 269	0	137 269
Coûts des réunions	568 141	0	568 141
Frais bancaires. amortissements et provisions	257 792	0	257 792
Comité scientifique - Coûts liés au budget de recherche	475 746	0	475 746
TOTAL DES DÉPENSES	3 948 586	0	3 948 586

TOTAL (EXCÉDENT) / DÉFICIT	363 754	(363 754)	(0)
-----------------------------------	----------------	------------------	------------

OPTION TROIS : ACCROÎTRE LES REVENUS

Augmentation des contributions financières de 10 % à compter de 2023 et de 2 % supplémentaires en 2024.

- Les dépenses seront maintenues aux niveaux actuels.
- Les déficits futurs seront évités grâce à l'utilisation de la méthode du budget base zéro (c'est-à-dire que la Commission adoptera des budgets qui refléteront le coût réel des activités et que la formule des contributions sera appliquée au total du budget des dépenses convenu, de sorte que les déficits seront exclus par définition).

NOTE : Les contributions devront être augmentées de 10% supplémentaires en 2025 ou des économies équivalentes devront être réalisées.

Annexe A : Impact des réductions proposées

Secrétariat		Comité scientifique
<p>La réduction des prestations au personnel du Secrétariat, ou la nécessité de procéder à des licenciements, peut avoir les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet négatif sur le moral du personnel, qui se répercute sur sa productivité et son engagement (les ressources en personnel sont déjà très sollicitées, et le personnel s'inquiète déjà du fait que la rémunération n'est pas conforme à celle pratiquée par l'ONU.) • Possibilité de départ du personnel, avec pour conséquence la perte des connaissances et des compétences de l'organisation. • Difficulté à attirer et à retenir du personnel de qualité, ce qui se répercutera sur les prestations que le Secrétariat est en mesure de fournir à la Commission. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les réductions du budget du Comité scientifique (CS) (réunions et recherche) peuvent avoir les conséquences suivantes : Le CS peut ne pas être en mesure de fournir des conseils sur toutes les priorités de la Commission. La Commission doit indiquer au CS où concentrer ses efforts. • Les projets qui nécessitent des réunions en présentiel pour progresser peuvent être retardés. • Certains projets existants pourraient devoir être retardés ou arrêtés. • Moins de possibilités d'engagement des PI et de renforcement des relations pourraient avoir un impact sur la planification de la succession pour les fonctions de responsabilité du CS et réduire son expertise. • Même si une provision budgétaire sera prévue pour les ateliers ASW, si nécessaire, au cours des années de renouvellement des quotas, la capacité du CS à tester et à réviser les algorithmes de limite des prises et à mener des examens de mise en œuvre pourrait s'en trouver réduite.
Modification de la rémunération	Impact	
Heures supplémentaires uniquement au taux normal	<ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait se révéler plus difficile de soutenir la Commission en période de forte activité, le personnel étant moins disposé à assumer des tâches supplémentaires. • La charge de travail du personnel est lourde, ce qui favorise le burnout. La réduction de la compensation pour les heures supplémentaires aura un impact sur le moral. 	
Réduction du seuil de pension des employés pour abaisser effectivement la contribution de l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'entraîner une rotation du personnel. • Le régime de retraite de la Commission est très important pour le personnel et si des coupes sont effectuées dans ce domaine, il est probable qu'il réagira de la même manière que s'il s'agissait d'une réduction directe des salaires. 	
Remplacement de la couverture médicale privée pour tous par une assurance-maladie au comptant (couvrant les frais de soins de santé courants).	<ul style="list-style-type: none"> • Cette assurance est très utilisée par le personnel, ce qui indique que l'accès aux soins de santé privés joue un rôle important dans la rétention des employés. • Risque d'entraîner une rotation du personnel. 	
Réduction de la couverture en cas de décès en cours de service de 4x à 3x le salaire annuel.	<ul style="list-style-type: none"> • Effet négatif sur le moral du personnel 	

